



# Hussigny Godbrange

**Mairie** 1, rue Maréchal Foch 54590

T. 03 82 44 40 16 - F. 03 82 44 37 44

E-mail : mairiedehussigny@wanadoo.fr

## COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

**Etaient présents** : M. RIGHI, Maire, M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA –  
M. CAMELLE - Mme JOLY- M.MANOCCHI - Mme SUJKOWSKI- M. LECLERC,  
Adjoint,  
Mme MALANDRA – M. RUGGIERI – M. RUBEO-LISA- M. PACINI - Mme MONTI-  
Mme CANONICO- M. MORANDA- M. NAPOLI- Mme TOMASINI- Mme MOCQUARD-  
Mme CALLEGARO- M. ATHMANI- Mme LAKHBAT- Mme BRUSCO- M. MEDDOUR-  
Mme FERRE- M. LAVANDIER –M. BOTTAZZI.

**Excusée** : Mme ROSSI.

**Secrétaire** : M. MEDDOUR.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la participation financière due à la Commune de PIENNES, au titre de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'école Albert Camus, d'un montant de 220 € au titre de l'année scolaire 2019/2020, pour un enfant scolarisé en ULIS.

- APPROUVE le rapport d'activité de la Société Publique Locale dénommée « Gestion Locale » au titre de l'année 2019.

- DECIDE de désigner Monsieur Laurent RIGHI comme représentant à l'Assemblée Générale de la SPL « Gestion Locale ».

- DECIDE d'accorder la location du droit de chasse à l'ACCA de Tiercelet au Bois de « La Chlay » pour une période de 3 ans, au tarif de 3.70 € l'hectare,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de chasse avec l'ACCA de Tiercelet.

- DECIDE d'accorder la location du droit de chasse à l'ACCA de Hussigny-Godbrange pour une période de 6 ans, au tarif de 10 € l'hectare pour les lots 1 et 2, et au tarif forfaitaire de 6 000 € pour les lots 3 et 4.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de chasse avec l'ACCA de Hussigny-Godbrange.

- DECIDE de renouveler à l'ACCA de Hussigny-Godbrange, Adjudicataire du droit de chasse, les concessions d'occupation de terrain pour le maintien des baraques de chasse, occupant une superficie de 24 m2 au « Bois Le Moine » et de 36 m2 au « Bois de Godbrange ».

Ces concessions sont accordées à titre gratuit pour la durée du bail soit du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2026.

- APPROUVE le Compte Administratif 2019 du Service des Eaux qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 11 859.45 €
- Recettes : 58 919.29 €

Excédent 2018 reporté : 69 971.45 €  
Excédent de clôture : 117 031.29 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 677.78 €
- Recettes : 11 859.45 €

Excédent 2018 reporté : 617.30 €  
Excédent de clôture : 10 798.97 €

-APPROUVE le Compte Administratif 2019 de la Commune qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 2 769 621.40 €
- Recettes : 3 118 651.70 €

Excédent de clôture : 349 030.30 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 911 264.63 €
- Recettes : 1 823 621.29 €

Excédent 2018 Reporté : 52 548.64 €  
Déficit de clôture : 35 094.70 €

Restes à Réaliser : - Restes à payer : 546 600.00 €  
Restes à recouvrer : 52 522.00 €

-DECLARE que les comptes de gestion de la Commune et du Service des Eaux dressés pour l'exercice 2019 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

-Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,  
Considérant d'une part que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 349 030.30 euros et un déficit d'investissement de 35 094.70 euros.  
Constatant d'autre part, qu'en section d'investissement l'état des restes à réaliser s'élève :

- En dépenses à ..... 556 600 euros
- En recettes à ..... 52 522 euros

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice 2019 d'un montant de : 349 030.30 euros de la façon suivante :

- En recette d'investissement du budget primitif 2020 à l'article 1068 pour la totalité.

-DECIDE de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 14,99 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 39,70 %

- APPROUVE le Budget Primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre à :

- 2 733 600 € en Fonctionnement
- 2 150 514.70 € en Investissement.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 1<sup>er</sup> juillet 2020.



Le Maire,

**Laurent RIGHI**